



référé droit de visite et d'hébergement

Par **isa66600**, le **12/12/2008** à **10:22**

Je suis passée en non conciliation le 9 octobre la décision a été rendue le 10, et je n'ai toujours pas reçu l'ordonnance, je n'ai eu le résultat que par téléphone. Mon avocat s'est fait remplacer le jour de l'audience et celui qui est venu n'avait rien dans le dossier. J'ai un enfant de 5 ans handicapé, et qui a un suivi lourd sur Toulouse. J'ai subi des violences physiques, verbales et insultes, humiliations durant des années, mes enfants aussi. J'ai déménagé et mon ex a déposé plainte pour non présentation d'enfant. Le JAF m'a fait domicilier chez mon avocat. Je voudrais savoir si je peux changer d'avocat et faire appel de la décision quand je recevrai le recommandé. Mon ex a pris un huissier pour dresser un procès-verbal de recherches ! Alors qu'il n'a pas le droit de m'approcher, apparemment il a obtenu que je lui amène le petit devant le commissariat à 200 km, je ne travaille pas, je suis obligée de me cacher et mon avocat ne veut plus s'occuper de mon affaire, bien sur elle n'a rien fait, ni expulsion du conjoint violent etc...

Moi de mon côté j'ai voulu lancer une procédure de divorce pour altération définitive du lien conjugal puisqu'il est parti depuis plus de deux ans mais l'avocat que j'ai trouvé m'a dit que ce n'était pas possible vu qu'il y a une procédure en cours. Mais comment je fais puisque je ne suis pas défendue, puis-je demander un référé ? En effet le médecin qui suit mon fils m'a fait lundi un certificat sur lequel il doit rester en présence de sa mère durant trois mois, il sait que mon ex se saoule et qu'il est violent. Pouvez-vous m'aider s'il vous plait, je suis perdue, j'ai divorcé une fois déjà et là c'est pire. Merci.

Par **jeetendra**, le **12/12/2008** à **13:02**

bonjour, appeler le 119, ils vous conseilleront, regardez mon blog, les articles sur le divorce, séparation, aide juridictionnelle, courage à vous, cordialement